

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU 31ème
B.C.P. DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Du lundi 25 octobre 2021 au mardi 26 octobre 2021, afin de réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable, la circulation sera interdite rue du 31ème B.C.P. , dans le sens rue du 31ème B.C.P./ rue du 10ème B.C.P.

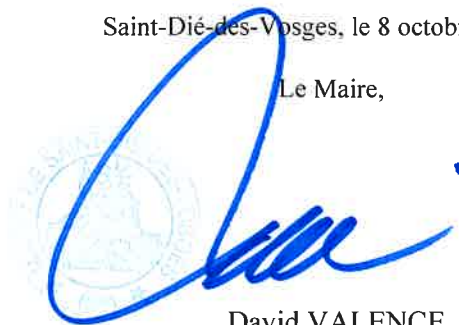
Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 octobre 2021

Le Maire,



David VALENCE